

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 8 Mars 1865.

Direction
DES BEAUX-ARTS, DES LETTRES
ET DES SCIENCES.

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N^o 934

96^c 30,704.
12,251.

N. B. Rappeler dans la réponse la date
et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de la direction.

ANNEXÉ

SOMMAIRE

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer
que j'ai autorisé le sieur Van Moer,
artiste peintre, à Bruxelles, à disposer
pour le prochain salon de Paris, du
tableau représentant l'Intérieur de
l'église de Belem (Portugal), acquis
par le Gouvernement, pour le Musée
de l'Etat.

Il a été entendu que l'artiste
assumera l'entière responsabilité de
l'envoi de cette oeuvre à l'étranger,
laquelle devra être réintégrée intacte
dans

À la Commission directrice du Musée
royal de peinture et de sculpture.

dans les collections de l'Etat

Agreez, Messieurs, l'assurance
de ma consideration distinguee.

Le Ministre de l'Interieur,
Alphonse de Broglie

DE

Peinture et de Sculpture.

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTUREN^o 954N^o

Le Soussigné déclare avoir
 reçu de la Commission administrative Du
 Musée royal de Peinture et de Sculpture
 de Belgique le tableau qui a été
 à l'Etat et qui représente l'Intérieur
 de la Cathédrale de Belem. Cette
 toile lui est remise pour figurer au
 Salon de Paris de 1865; elle sera
 réintégrée au Musée moderne immé-
 diatement après la clôture de cette
 Exposition. Le Soussigné s'engage
 à prendre toutes les précautions
 nécessaires pour la bonne conservation
 de la toile et assume la responsabilité
 des accidents qui pourraient y
 survenir.

Bruxelles, le 3 Mars 1865

W Van Nooy

Aloups J. B. Van Nooy
 Architecte - Peintre.

DU BULLETIN

DES

COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

MUSEE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE

N° 934

Mon cher monsieur

Hienov

La lettre de la
Commission, concernant
M. Van Moer n'est
entrée à la D^e que
le 28. L'autorisation
du ministre ne
pourra parvenir au
musée avant 4 ou
5 jours. Il ne sera
plus possible alors

A 16

à M. Van Mever
de profiter de la
faculté qui lui
sera accordée.

Il y aurait
donc lieu de lui
remettre dès à
présent son tableau.

Votre tout
dévoté.

Ed. Van Doudy

Brux. 24 Février 1865

à M^{rs} le Ministre des
Intérieur

Répondant à votre lettre
du 21 Janvier d^u. Dou des
Beaux-arts, N^o 3648
12251,
nous avons l'honneur de vous
informer, que pour motif
exceptionnelle, il y a lieu
d'accorder à M^{rs} J. B.
Van Meer, l'autorisation
qu'il sollicite d'exposer
au prochain Salon des
Paris, le tableau qui il
a cédé à l'Etat et qui figure
dans le catalogue sous
le titre de: Intérieur des
l'Eglise de Bèlem. — Cette
tableau sera consid^{eré} en
échange de l'engagement
qu'il prendra d'assumer
la responsabilité des accidents
qui pourraient survenir à
son œuvre.

Nous joignons ici, la
demande de M^r Van Meer
à vous priver, et le M.
d'agr^{er}.

Le Secrétaire
J. B.

Le Président
F. J. V. de ...

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 31 Janvier 1865.

Direction
DES BEAUX-ARTS, DES LETTRES
ET DES SCIENCES.

N^o 3, 648.
12, 251.

MUSEE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N^o 934

N. B. Rappeler dans la réponse la date
et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de la direction.

1 ANNEXE

SOMMAIRE

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous communiquer,
ci-jointe, une requête par laquelle le sieur
Van Moer, artiste peintre, sollicite l'autori-
sation d'exposer, cette année, à Paris, à ses
risques & périls, le tableau représentant l'église
de Belem, qu'il a cédé à l'Etat.

Il me serait agréable, Messieurs,
que vous voulussiez bien me faire connaître
si rien ne s'oppose à ce que la demande
du sieur Van Moer soit prise en considéra-
tion.

Aguez, Messieurs, l'assurance de ma
considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,

Alphonse Duguerey

A la Commission administrative
du musée Royal de peinture.

Copie



26 Janvier 1865.

à M^{le} le Ministre de l'Intérieur

Je prends la respectueuse liberté
de m'adresser à vous afin d'obtenir l'auto-
-risation d'exposer à Paris, cette année,
à mes risques & périls, mon tableau
Eglise de Belem (Portugal), dont le
Gouvernement Belge a bien voulu faire
l'acquisition.

Les œuvres doivent être expédiées
au 10 rue Daillart, l'Exposition
s'ouvre le 1^{er} Mai et cesse le 20 Juin.

Dès que le tableau sera de retour
je m'empresse de le faire remettre
à sa destination actuelle.

J'ose espérer, Monsieur le Ministre
que vous ne verrez pas d'inconvénient
à m'accorder l'objet de ma demande
et je vous prie d'agréer avec l'expression
de ma gratitude anticipée, l'hommage
de mes sentiments les plus respectueux.

(Signé) J. B. Van Elboer
20. Rue des Financiers